

# **Conditions Générales d'Utilisation (CGU)**

## **Association Dys sur 10**

Les présentes **Conditions Générales d'Utilisation (CGU)** ont pour objet de définir les règles d'accès et d'utilisation des outils proposés par l'association **Dys sur 10**.

Toute adhésion et toute utilisation des services impliquent l'acceptation pleine et entière des présentes CGU.

---

## **Article 1 – Présentation de l'association**

**Dys sur 10** est une association en cours de création, domiciliée à **Sérignan, France**.

L'association a pour objectif de proposer des outils numériques inclusifs destinés à faciliter l'apprentissage, l'organisation et l'autonomie des personnes rencontrant des difficultés, notamment les troubles DYS, ainsi que de leurs familles.

---

## **Article 2 – Objet des services**

Dys sur 10 met à disposition de ses adhérents une application et des outils numériques permettant notamment :

- la prise de notes,
- l'organisation en cahiers et pages,
- l'accessibilité à la lecture et à l'écriture,
- l'utilisation d'outils pédagogiques et visuels adaptés.

Ces outils ont vocation à **accompagner** l'apprentissage et le quotidien, sans se substituer à un suivi éducatif, médical ou paramédical.

---

## Article 3 – Public concerné

Les services de Dys sur 10 s'adressent à **tous les publics**.

Toutefois, l'application peut être utilisée par des **mineurs**. Dans ce cas, l'adhésion et l'utilisation des services doivent être effectuées **sous la responsabilité d'un parent ou représentant légal**, qui accepte les présentes CGU en leur nom.

---

## Article 4 – Conditions d'adhésion

L'accès aux outils de Dys sur 10 est **réservé aux adhérents** de l'association.

- L'adhésion est **annuelle**.
- Le montant de l'adhésion est **libre**.
- L'adhésion vaut acceptation des présentes CGU.

L'association se réserve le droit de refuser ou de suspendre une adhésion en cas de non-respect des présentes conditions.

---

## Article 5 – Accès aux services

L'accès aux services est personnel et réservé à l'adhérent.

L'adhérent s'engage à :

- ne pas partager ses accès,
- utiliser les outils dans un cadre conforme à leur finalité,

- respecter les autres utilisateurs et l'association.
- 

## Article 6 – Données personnelles

Dans le cadre de l'adhésion et de l'utilisation des services, l'association collecte les données suivantes :

- nom,
- prénom,
- adresse e-mail,
- numéro de téléphone,
- adresse postale,
- nom de l'enfant,
- date de naissance de l'enfant,
- classe de l'enfant.

Ces données sont **stockées en Europe** et utilisées uniquement dans le cadre du fonctionnement de l'association et de ses services.

Conformément à la réglementation en vigueur (RGPD), l'adhérent dispose des droits suivants :

- droit d'accès,
- droit de rectification,
- droit à l'effacement des données,
- droit à la limitation du traitement.

Toute demande peut être effectuée auprès de l'association.

---

## Article 7 – Responsabilité

Les outils proposés par Dys sur 10 sont des **outils d'aide**.

Ils ne constituent **en aucun cas** :

- un dispositif médical,
- un suivi orthophonique,
- un diagnostic ou traitement.

---

L’association ne saurait être tenue responsable des décisions prises sur la base de l’utilisation des outils.

## **Article 8 – Utilisation des services**

L’adhérent s’engage à utiliser les services de manière loyale et conforme à leur objet.

Sont notamment interdits :

- tout usage frauduleux,
- toute tentative d’atteinte au fonctionnement des services,
- tout contenu illégal ou inapproprié.

---

## **Article 9 – Résiliation**

L’adhérent peut, à tout moment :

- quitter l’association,
- demander la suppression de son compte,
- demander la suppression de ses données personnelles.

---

La résiliation ne donne lieu à aucun remboursement de l’adhésion en cours.

---

## **Article 10 – Modification des CGU**

L'association se réserve le droit de modifier les présentes CGU à tout moment.

Les adhérents seront informés de toute modification significative.

---

## **Article 11 – Droit applicable**

Les présentes CGU sont régies par le **droit français**.

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée avant toute action judiciaire.

---

**Dernière mise à jour :** à compléter lors de la mise en ligne officielle.